

AFFAIRE N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF DE 1987

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57657 du 22 mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 1987.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

	RESULTATS CLOTURE EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS CLOTURE EXERCICE 1987	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT		34.288.990,51	542.611.204,15	476.820.701,26	31.501.512,38	74.773.109,89
		63.402.770,92	514.256.835,77	525.627.174,74		
		97.691.761,43	1.056.868.039,92	1.002.447.876,00	31.501.512,38	74.773.109,89
OPERATIONS INDIRECTES			356.285.364,56	356.285.364,56		
		97.691.761,43	1.413.153.404,48	1.358.733.240,56	31.501.512,38	74.773.109,89

Soit un excédent global de 1987 de 43.271.597,51 Francs.

Je mets la question aux voix.

Le Maire revient dans la salle (à 18 H 04).

M. HOARAU M. : Monsieur le Maire, votre Compte Administratif 1987 a été adopté à la MAJORITE (1 opposition).

LE MAIRE : Je vous en remercie.

Il vous faut maintenant signer le Compte Administratif.